

*Interpellation présentée par le député:
M. Frédéric Hohl*

*Date de dépôt : 17 décembre 2008
Messagerie*

Interpellation urgente écrite **100 millions prévus au budget 2009 de la Confédération pour les investissements permettant des économies d'énergie : quelles dispositions va prendre le Conseil d'Etat pour que Genève puisse en bénéficier ?**

Le 15 décembre 2008, le Conseil des Etats a suivi la seconde minorité de commission et fait littéralement exploser le montant prévu initialement par le Conseil fédéral pour les économies d'énergie. En effet, le budget 2009 de la Confédération prévoit désormais 100 millions de francs sous cette rubrique, contre 14 millions dans la version du gouvernement. C'est donc plus de sept fois la somme de départ !

Or, les cantons vont pouvoir bénéficier de cet important budget pour financer des investissements permettant des économies d'énergies. Le mécanisme autorise donc les propriétaires à effectuer des travaux, qui, si ils entraînent des économies d'énergies, pourront être financés par les cantons, ces derniers se retournant, dans une mesure à déterminer (par exemple pour un montant total de 5 millions à Genève), vers les 100 millions débloqués par Berne. Autrement dit, les cantons pourront financer des investissements permettant des économies d'énergies sans bourse délier en fin de compte.

Il semble par ailleurs que les cantons commencent sans attendre à s'organiser pour profiter au plus vite de cette manne.

Ma question est donc la suivante :

Quand et dans quelles proportions le Conseil d'Etat prévoit-il de fixer ce budget de financement des investissements engendrant des économies d'énergie à Genève, de manière à bénéficier du fonds débloqué par la Confédération avant qu'il ne soit épuisé ?

Que le Conseil d'Etat soit remercié par avance pour la réponse apportée à la présente interpellation.